

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBOIS
DU 3 AVRIL 2025

PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie Maire (ne prend pas part au vote pour les comptes administratifs), Mme REGALDI Sylvie, M. POULET Gilles, Mme BUGADA Catherine, M. CHUARD Valentin, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. PETIGNY Loïc, Adjoint, Mme BOUDRY Jeanne, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY Christian (ne prend pas part au vote pour l'attribution de subvention au comité des fêtes), Mmes GRESSER Virginie, CALONNE Evelyne (ne prend pas part au vote pour l'attribution de subvention au comité des fêtes), LAMY Alice, M. MOLIN René, Mmes CHATEAU Christine, PINGAT-CHANEY Martine, MM. MARTI François, MEYNIER Pierre, Mme HALLE Cathy (ne prend pas part au vote pour l'attribution de subvention au comité de jumelage), M. ROBERGET Philippe (ne prend pas part au vote pour l'attribution de subvention au 13), conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BAILLY Nathalie pouvoir à Mme GRESSER Virginie, M. BRUNIAUX Philippe pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Martine (ne prend pas part au vote pour l'attribution de subvention au comité de jumelage), Mme VERNIER Emilie pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie (donc vote non exprimé pour les comptes administratifs), M. JABER Talaat pouvoir à M. TAUBATY Christian.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme HALLE Cathy

Le 3 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la commune d'Arbois se sont réunis à 20 heures en séance plénière publique en salle du conseil municipal de la mairie, légalement convoqués, conformément aux articles L. 2121-7, et L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Valérie DEPIERRE, maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 20h02.

Après l'appel des conseillers, Mme la Maire constate le respect du quorum puis procède à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme HALLE Cathy est désignée pour remplir cette fonction et l'accepte.

Mme la Maire propose de valider le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2025 avril 2025.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu, il est approuvé à l'unanimité des membres présents qui étaient également présents le 6 mars 2025.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Ville »
2. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Assainissement »
3. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Bois »
4. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Camping »
5. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Piscine »
6. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « Chaufferies et réseaux de chaleur »

7. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024
8. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Ville »
9. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Assainissement »
10. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Bois »
11. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Camping »
12. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Piscine »
13. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « Chaufferies et réseaux de chaleur »
14. Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget « Ville »
15. Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe « Bois »
16. Fiscalité locale - vote des taux 2025
17. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Ville »
18. Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement »
19. Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Bois » -
20. Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Camping »
21. Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Piscine »
22. Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe « Chaufferies bois »
23. Versement par le budget principal de la Ville au budget annexe « Chaufferies et réseaux de chaleur » d'une subvention d'équilibre
24. Attribution d'une subvention 2025 au CCAS
25. Attribution d'une subvention 2025 au 13
26. Attribution d'une subvention 2025 au Comité des fêtes
27. Attribution d'une subvention 2025 au Comité de jumelage
28. Attribution d'une subvention 2025 aux autres associations
29. Tarifs de la salle des fêtes – Espace Pasteur à compter de 2025
30. Recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques
31. Recrutements saisonniers 2025
32. Motion de soutien au Conseil Régional BFC pour la renégociation du financement des lignes ferroviaires

Avant d'examiner les comptes, Mme la Maire Valérie DEPIERRE souhaite introduire ce dernier vote du budget de la mandature par un propos liminaire.

« Une vision ambitieuse pour l'avenir d'Arbois »

Nous avons fait le choix d'investir pour l'avenir tout en veillant à ne pas alourdir la dette de la ville. Chaque projet que nous avons mené s'inscrit dans une vision à long terme : rénover des équipements sportifs, créer des espaces de loisirs, rénover la piscine et les écoles et embellir la ville en rénovant les espaces urbains : de nombreuses études montrent que cela donne envie à de nouveaux habitants de venir s'installer et attirent les touristes.

Un contexte national et international qui pèse sur les collectivités

Aujourd'hui, toutes les collectivités locales, y compris notre commune, sont confrontées à un contexte économique et géopolitique particulièrement instable, qui n'avait pas été anticipé à cette échelle. L'inflation galopante, la flambée des prix de l'énergie, la crise des matières premières et les tensions internationales, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, ont des répercussions directes sur nos finances locales. Ces éléments, totalement indépendants de nos décisions municipales, impactent lourdement les budgets de fonctionnement des communes, bien au-delà de notre seul territoire.

Certes, l'État a mis en place des aides pour amortir certains chocs, et nous les avons appréciées. Mais ces aides vont inévitablement diminuer, car la situation financière du pays se tend également. La baisse des dotations aux collectivités est une réalité, et les décisions nationales viennent accentuer la pression sur les budgets locaux, qu'il s'agisse de la hausse des coûts des fluides, de l'augmentation des salaires et charges sociales des agents publics ou des nouvelles obligations réglementaires.

Dans ce contexte, « L'erreur de jugement serait de croire que le risque, c'est d'investir. En réalité, dans de nombreux cas, le véritable danger, c'est de ne rien faire ».

Jusqu'à présent rénover nos bâtiments publics était encore bien subventionné par l'Etat, la Région et le Département. Mais dès cette année et les années suivantes, les règles changeront, soit des dispositifs d'aide disparaîtront ou seront mis en pause, soit les aides se réduiront, et il sera trop tard pour en bénéficier.

Pendant ce temps, les prix de l'énergie explosent. Ce que nous ne finançons pas aujourd'hui avec les aides, nous le paierons demain en charge, en réparation, en urgences. D'ailleurs le retard pris depuis des années sur les équipements, on le voit déjà aujourd'hui, car les bâtiments continuent à vieillir et des équipements risquent de devenir obsolètes. Et c'est un service public qui perd en qualité pour tous. Alors la question est dans quels domaines, l'inaction finira-t-elle par coûter plus cher en fonctionnement qu'en investissement ? Est-ce que différer et continuer à attendre en espérant que les choses s'arrangent toutes seules est une décision responsable ?

Ou est-ce que le vrai courage est de prendre les devants et d'agir pendant qu'il est encore temps sur des projets qui dureront dans le temps ?

Si nous avons choisi l'inaction, cela n'aurait rien changé aux difficultés actuelles du budget de fonctionnement, qui sont dues aux décisions nationales et aux crises mondiales. Ce n'est pas parce que nous avons investi pour l'avenir que les finances communales sont sous pression : c'est parce que l'ensemble des collectivités, en France et ailleurs, font face aux mêmes contraintes économiques.

- **Une gestion responsable des finances**

Sur le budget général depuis le début du mandat, nous avons investi plus de 7,5M€ et nous prévoyons encore cette année d'investir un peu plus de 3,3M€.

Avec un accent mis sur les infrastructures sportives à hauteur de presque **3,4M€** en plus des travaux de la piscine **pour 2,8M€**.

Cette dernière a été sinistrée de manière imprévue, mais nous avons collectivement fait le choix de la rénover et de renforcer son infrastructure afin qu'un tel incident ne se reproduise plus. Ce n'était pas une simple réparation, mais un investissement dans la pérennité d'un équipement clé pour la ville.

Investir dans le sport, c'est investir dans ce qui compte profondément dans la vie de nombreux arboisiens.

Les autres investissements représenteront presque 7,5M€ entre 2020 et 2025 : autant d'équipements qui rendent service aux citoyens.

- **Un cadre de vie embelli et adapté :**

L'aménagement urbain joue un rôle clé dans l'image et l'attractivité de notre ville. Il est essentiel d'avoir une vision de long terme sur les transformations de notre espace public. Aujourd'hui, nous sommes fiers de constater que d'autres communes touristiques de taille comparable s'inspirent de notre démarche ou font des choix similaires. Preuve que nous sommes nombreux à concevoir l'importance d'être une commune qui n'attend pas d'être dépassée pour s'adapter, mais qui prend l'initiative.

- **Une politique énergétique tournée vers l'efficacité et l'avenir**

Nous avons engagé une politique ambitieuse de rénovation énergétique : diagnostic détaillé des bâtiments en partenariat avec l'ADEME, modernisation des infrastructures publiques et optimisation de l'éclairage urbain. Ces investissements ne sont pas une charge. Ces actions concrètes répondent à une équation simple : moins on agit aujourd'hui, plus on paiera cher demain et plus lourdement. Personne ne pouvait prévoir l'explosion des prix de l'énergie ou les bouleversements géopolitiques actuels, mais nous avons pris les devants pour rendre la ville plus résiliente face à ces défis. Toutes les collectivités sont confrontées à ces hausses, et nous assumons avec transparence une gestion pragmatique et responsable de cette situation.

- **Un soutien fort aux initiatives citoyennes et associatives**

Nous avons de la chance qu'Arbois est une ville vivante, où les citoyens et les associations se bougent et regorge d'idée et d'envie de faire. Nous avons soutenu financièrement et logistiquement ces initiatives locales qui participent à l'animation et au dynamisme de la ville. C'est cela, une vision collective : travailler ensemble, au service du bien commun et de la solidarité, plutôt que de se replier sur des logiques individualistes, ou d'imposer notre vision de la culture.

- **Une ville attractive qui suscite l'intérêt des investisseurs**

L'un des meilleurs indicateurs du dynamisme d'une commune, un très bon signal qu'elle continuera à l'être dans le long terme, c'est l'intérêt qu'elle suscite auprès des investisseurs.

Dans un contexte où, pour de nombreuses villes, les crises géopolitique et les tensions financières nationales font peser un risque réel de repli avec des craintes pour le monde économique et des territoires qui risquent de se refermer sur eux-mêmes : nous avons la chance qu'Arbois pour l'instant va à contre-courant, nous sommes encore très sollicités par des porteurs de projet, des entrepreneurs et des promoteurs continuent de frapper à notre porte pour développer des projets économiques, culturels ou résidentiels : c'est un signe fort qu'Arbois est une ville accueillante et elle le restera si nous poursuivons de penser la ville pour qu'elle le soit.

- **Un réseau de chaleur bois : une solution durable et adaptée**

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir lancé un réseau de chaleur au bois. D'autres solutions ont été envisagées, comme la méthanisation, mais une étude menée par le SIDEC a démontré qu'un tel projet n'était pas viable à l'échelle communale. Le choix du bois s'est donc imposé comme la solution la plus adaptée aux besoins en chauffage. De nombreux équipements municipaux arrivent en fin de vie et auraient dû être remplacés selon les normes en vigueur. Grâce à l'appui proposé par nos partenaires, l'État et l'Europe, le reste à charge pour la commune sera limité à seulement 54 000 euros sur un investissement total de plus de 5 millions d'euros. C'était le moment d'aller sur ce type de projet maintenant car à l'avenir, ils ne seront plus subventionnés à cette hauteur.

- **Soutenir les écoles, c'est préparer l'avenir du territoire**

Nous avons su mobiliser les communes du SIVOS pour une rénovation ambitieuse de nos écoles. A l'image d'autres projets que nous avons portés, ce projet est le fruit d'une réflexion et s'inscrit dans une voie que bien d'autres élus ont empruntée avant nous, sur d'autres territoires. Il s'agit d'investir dans le confort des élèves et des équipes pédagogiques, pour des générations d'enfants, et ce n'est pas rien. Il s'agit aussi de rappeler qu'une école de qualité, aujourd'hui comme demain, donne envie aux enfants d'y revenir une fois devenu parents et continue d'être accueillante pour celles et ceux qui vivront à Arbois et son canton, demain.

- **Affirmer la place d'Arbois au sein de la CCAPS**

Nous devons maintenant convaincre nos collègues de la CCAPS que notre commune a un rôle central à jouer et qu'elle doit continuer à développer ses services à la population. Il ne s'agit pas de le faire au détriment des autres communes, mais en coopération avec elles, pour garantir un aménagement équilibré du territoire.

- **Préserver et valoriser notre patrimoine : un investissement sur l'avenir**

Enfin, nous avons engagé un travail important de rénovation et de mise en valeur de notre patrimoine. Conserver l'identité d'Arbois, ce n'est pas regarder vers le passé : c'est aussi un atout pour l'avenir. Une ville avec un patrimoine entretenu est une ville où les habitants sont fiers de vivre, et qui attire de nouveaux résidents et visiteurs.

- **Une ambition portée par une vision à long terme**

Nos choix ne sont pas dictés par des enjeux électoraux immédiats. Tous les projets que nous avons portés ont une finalité commune : construire une ville pour les décennies à venir. Nous avons investi dans l'avenir d'Arbois, en pensant aux générations futures. »

A/ COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS, BILAN DES ACQUISITIONS / CESSIONS et AFFECTATION DES RESULTATS 2024

M. Valentin CHUARD rappelle que le compte de gestion c'est le compte du trésorier qui est transmis au Maire. Il ressemble davantage à la comptabilité privée et est plus complet que le compte administratif qui, lui, est la traduction du compte de gestion mais côté commune.

Le compte administratif c'est le compte de résultat de l'année fait par la collectivité.

Les deux doivent correspondre et avoir les mêmes résultats.

Avant de procéder aux votes, dans un premier temps des comptes de gestion, puis par la suite le bilan des acquisitions / cessions 2024 puis les comptes administratifs, et enfin les affectations de résultats, M. Valentin CHUARD propose de présenter l'ensemble.

BUDGET VILLE

Le compte administratif du budget général :

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à 3 826 705 € En 2023, c'était 3 571 303 €.

Concernant les charges à caractère général, dans lequel on trouve les fluides, le montant total s'élève à 1 005 178 € soit 26,3% du budget de fonctionnement (contre soit 27,3 % du budget de fonctionnement en 2023).

Concernant les charges de personnels, elles s'élèvent à 1 741 516 € en 2024 (45,51 % du budget de fonctionnement) contre 1 644 760 € en 2023 (46,05 % du budget de fonctionnement).

Ces deux chapitres ont été marqués par les augmentations des fluides et des décisions de l'Etat en matière de charges de personnel. Leur montant a augmenté par rapport à 2023 mais pour autant leur part dans le budget de fonctionnement a un peu baissé. Hormis cela, il n'y a pas eu de charges fonctionnement supplémentaires qui ne relèveraient pas d'un fonctionnement habituel.

Les autres dépenses de gestion courantes représentent 619 976 € soit 16,2 % du budget de fonctionnement contre 513 618 € en 2023 (14,4 % du budget de fonctionnement). C'est ce chapitre qui a, en revanche, un peu augmenté en proportion du budget global.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 711 461 €, contre 5 648 028 € en 2023.

- Le chapitre « Impôts et taxes » représentent 54,3 % des recettes avec un montant de 3 102 942 € (contre 53,8 % en 2023). Il se décompose en 2 299 587 € de fiscalité locale (taxe foncière, taxe électricité, droits de places...) et 803 355 € d'impôts et taxes (attributions de compensation de la CCAPS, FPIC et droits de mutations...). Cette catégorie de recettes a un peu augmenté en valeur nette et en proportion des recettes globales
- Le chapitre « dotations et participation » s'élève à 1 082 224 € soit 18,9 % des recettes globales (contre 19,6 % en 2023).
- Une augmentation sur la ligne impôt et taxes dues à l'augmentation des bases décidées par l'Etat mais pas de prélèvement sur le budget bois, alors qu'en 2021 et 2022 la commune y avait prélevé 100 000 € chaque année. D'où la différence de recettes / baisse des produits, par rapport à l'année dernière.
- L'excédent de fonctionnement reporté en 2024 s'élève à 1 099 994 € contre 1 129 119 € en 2023, ce qui explique en partie un résultat excédentaire un peu plus faible en 2024.

Le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 1 884 756 € contre 2 076 725 € en 2023. Ainsi, on constate que si le total des recettes a un peu augmenté, en revanche le résultat de l'exercice est moindre qu'en 2023.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements pour 2024 s'élèvent à 2 164 153 €.

Elles sont composées :

- Du déficit d'investissement reporté pour 121 893 € (contre 197 023 € en 2023)
- Du remboursement de l'emprunt pour 489 952 € en 2024 (contre 501 565 € en 2023). A noter que cette année encore la commune n'a pas réalisé d'emprunt. La capacité d'endettement est de 3,18 années (3,49 si on prend aussi en compte le budget piscine et le budget camping) ce qui est un bon taux.
- Des immobilisations hors opérations à hauteur de 250 226 € (contre 355 554 € en 2023), c'est-à-dire de l'argent fléché sur des investissements hors opération qui correspondent à de l'investissement « régulier » comme le mobilier et les véhicules, les matériels des services techniques. Leur part a diminué parmi les dépenses d'investissement comparé à 2023.
- Des immobilisations d'opérations, qui concernent les plus gros projets, qui représentent 992 581 € en 2024 (contre 1 419 819 € en 2023).
En 2024 les principales opérations sont des infrastructures sportives pour 379 598 €, 198 294 € pour les bâtiments communaux, 185 174 € dans de la voirie communale, 145 888 € pour les aménagements et espaces urbains. Nous avons en restes à réaliser 930 000 € :
- Des subventions d'équipement versées pour 183 587 € (contre 87 000 € en 2023)
- Des opérations d'ordre pour 125 914 € (contre 76 445 € en 2023).

Les recettes d'investissements s'élèvent à 1 998 608 € contre 2 515 513 € en 2023.

Elles sont composées :

- Des dotations pour 1 543 258 € (contre 1 361 771 € en 2023)
- De recettes diverses pour 523 037 € (contre 413 104 € en 2023).
- Des subventions d'équipements pour 113 800 € (contre 559 151 € en 2023).
Les restes à réaliser (à percevoir) en matière de subventions s'élèvent à 690 000 €.

Soit un résultat d'investissement déficitaire de 165 545 €

M. François MARTI dit que concernant les subventions sur projet il souhaite avoir le bilan de toutes les subventions perçues.

M. Valentin CHUARD répond qu'elles apparaissent sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Mme Martine PINGAT demande s'il y avait toutes les subventions perçues.

M. Valentin CHUARD répond que oui, c'est-à-dire quand les projets sont terminés car tant qu'ils ne sont pas terminés on ne peut pas demander les soldes de subventions puisqu'il faut joindre l'ensemble des factures.

Mme Martine PINGAT dit, mais par exemple pour le stade de l'Ethole ?

Mme Catherine BUGADA répond que ce dossier n'est pas clos, le bi-couche n'a été posé que la semaine dernière donc la subvention totale n'apparaîtra que lorsque le solde sera versé, après paiement de l'ensemble des factures.

AFFECTATION BUDGET VILLE

M. Valentin CHUARD indique qu'avec un excédent de fonctionnement de 1 884 756 € et un déficit d'investissement de 930 424 €, composé du déficit réel d'investissement de 165 545 € plus les restes à réaliser de 764 879 €, il est proposé de reporter en fonctionnement 954 331 € et d'inscrire en investissement la somme de 930 424 €

Sont ensuite présentés les budgets annexes.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :

En fonctionnement il y a 355 456 € de dépenses contre 568 746 € de recettes.

En investissement il y a 498 868 € de dépenses contre 588 114 € de recettes.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires, respectivement à hauteur de 213 290 € et 89 246 €. Les restes à réaliser à hauteur à 73 454 € permettent de prévoir un report de 213 290 € en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE « BOIS »

En fonctionnement il y a 256 955 € dépenses et 1 390 245 € de recettes soit un résultat excédentaire de 1 133 290 €

En investissement il y a 179 607 € de dépenses et 134 626 € de recettes soit un déficit d'investissement de 44 981 €, ajouté aux restes à réaliser à hauteur de 100 298 € conduisent à proposer d'affecter le résultat ainsi : reporter en fonctionnement 988 010 € et d'inscrire en investissement la somme de 145 280 €.

BUDGET ANNEXE « CAMPING » :

En fonctionnement il y a 9 875 € de dépenses contre 11 191 € de recettes soit un résultat excédentaire de 1 316 €.

En investissement il y a 9 951 € de dépenses contre 21 967 € de recettes soit un résultat excédentaire de 12 016 €

Les restes à réaliser à hauteur à 4 294 € permettent de prévoir un report de 1 316 € en fonctionnement.

Mme Virginie GRESSER demande si du coup le camping ne coute plus rien à la commune.

Mme Valérie DEPIERRE répond qu'effectivement, le budget s'équilibre à partir de maintenant.

BUDGET ANNEXE « PISCINE » :

En fonctionnement il y a 130 910 € de dépenses contre 130 910 € de recettes soit un résultat nul.

En investissement il y a 2 452 222 € de dépenses contre 2 120 094 € de recettes soit un résultat déficitaire de 332 128 € qui correspond au solde de l'assurance à percevoir, normalement en 2025.

Pour rappel, nous avons réaliser un emprunt de 945 000 € pour les travaux d'amélioration en plus des travaux de rénovation dont la grande partie sont remboursés par l'assurance à hauteur de 1 million d'euros au total.

Il y a un petit solde de reste à réaliser (à percevoir) en subventions à hauteur de 19 245 €. Nous ne prévoyons donc pas d'affectation de résultat.

A noter que la commune devrait percevoir environ 500 000 € de FCTVA dans 2 ans ce qui permettrait de les réinvestir dans le projet de splashpad.

BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIES BOIS » :

En fonctionnement il y a 4 399 € de dépenses contre 4 399 € de recettes soit un résultat nul.

En investissement il y a 301 577 € de dépenses contre 2 100 000 € de recettes, correspondant à un emprunt, soit un résultat excédentaire de 1 798 423 €. Cet emprunt à court terme a été réalisé pour avoir de la trésorerie en attendant les subventions et les recettes d'exploitation. Un nouvel emprunt est prévu en 2025. Ce sont deux emprunts à court terme qui seront remboursés en 2026.

Nous savons que le budget sera à l'image du budget assainissement : un budget qui devra a minima s'équilibrer et ne pas produire de déficit. Et nous sommes très bien financés sur le cout du réseau (environ 95 %) avec les CEE, l'ADEME / fond chaleur et le FEDER, le reste à charge sur le réseau est très honorable. Le reste à charge, à répartir sur les abonnés sera quasiment nul sur la partie réseau.

MM. François MARTI et René MOLIN demandent si les subventions sont acquises. La réponse est oui pour les CEE. Également pour l'ADEME / fonds chaleur et le FEDER qui sont passées dans les commissions respectives des deux financeurs avec les montants

attribués transmis pour information à la commune en attendant de recevoir les notifications.

Avant de procéder aux votes des comptes, Madame la Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de questions ou remarques, le conseil municipal procède ensuite aux votes des comptes de gestion, le bilan des acquisitions / cessions 2024, les comptes administratifs, et les affectations des résultats.

1. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Ville »

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget « Ville » dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Assainissement »

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget annexe « Assainissement »** dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Bois »

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget annexe « Bois »** dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Camping »

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget annexe « Camping »** dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Piscine »

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget annexe « Piscine »** dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Approbation du compte de gestion 2024 du budget « Chaufferies bois et réseaux de chaleur »

Le conseil municipal, à la majorité (3 contre : Mme MPINGAT CHANEY, M. MARTI et M. BRUNIAUX)

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget annexe « Chaufferies bois et réseaux de chaleur »** dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

M. Valentin CHUARD présente ensuite, avant le vote du compte administratif Ville les acquisitions et cessions qui ont eu lieu en 2024.

BILAN des ACQUISITIONS et des CESSIONS **effectuées au cours de l'an 2024**

R Art 11 de la loi n° 95.127 (Loi Sapin)
(entrée en vigueur au 9 mai 1995)

1 - ACQUISITION :

<u>NATURE</u>	<u>Compta</u> <u>Cpt 211</u>	<u>REFERENCES CADASTALES</u> <u>et (ou) ADRESSE</u>	<u>PRIX</u> <u>d' ACHAT</u>	<u>VENDEURS</u>
Parcelle terrain		AO 179 - 9002 Rue du Cahrdonnay (23 ca) AO 181 - Besivette (05 ca)	560,00 €	COMTE Eric et VALLEUR Agnès

2 - CESSION :

<u>NATURE</u>	<u>Compta</u> <u>Cpt 775</u>	<u>REFERENCES CADASTALES</u> <u>et (ou) ADRESSE</u>	<u>PRIX</u> <u>de VENTE</u>	<u>ACQUEREURS</u>
NEANT				

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DIT** qu'il a pris connaissance du tableau des acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu en 2024.

Puis le Conseil municipal s'apprête à voter les comptes administratifs.

Mme Valérie DEPIERRE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote. De ce fait, Emilie VERNIER, qui lui a donné son pouvoir, ne peut pas non plus prendre part au vote.

Sur proposition de M. Valentin CHUARD, élu président par l'assemblée pour le vote des comptes administratifs,

Vu l'articles L.1612-12 du CGCT,

Vu les comptes de gestion pour le budget « Ville » et les budgets annexes Assainissement, Bois, Camping, Piscine, Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur' élaborés par le comptable public et approuvés par le conseil municipal,

Vu le rappel des budgets primitifs 2024 correspondants et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les projets de comptes administratifs 2024 pour le budget principal proposé par l'ordonnateur,

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le comptable public et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal,

Considérant que Mme Valérie DEPIERRE, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part aux votes des comptes administratifs (ni Emilie VERNIER qui a donné pouvoir à Mme la Maire),

8. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Ville » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Ville » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Ville ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Ville ».

9. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Assainissement » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Assainissement » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Assainissement ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Assainissement ».

10. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Bois » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Bois » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Bois ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Bois ».

11. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Camping » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Camping » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Camping ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Camping ».

12. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Piscine » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Piscine » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Piscine ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Piscine ».

13. Approbation du compte administratif 2024 du budget « Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : Mme MPINGAT CHANEY, M. MARTI et M. BRUNIAUX)

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du budget « Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur » dont les tableaux sont joints ci-après,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser du compte administratif 2024 du budget « Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur ».
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après du compte administratif 2024 du budget « Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur ».

Mme La Maire réintègre la séance.

14. Affectation du résultat 2024 du budget « Ville »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX), décide d'affecter le résultat de 1 884 756,09 € comme suit :

- **D'APURER** le déficit d'investissement prioritairement au compte 1068 930 424,33 €
- **REPORTER** en fonctionnement le solde disponible au compte R002 : 954 331,76 €

15. Affectation du résultat 2024 du budget « Bois »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX), décide d'affecter le résultat de 1 133 290,42 € comme suit :

- **APURER** le déficit d'investissement prioritairement au compte 1068 145 280,19 €
- **REPORTER** en fonctionnement le solde disponible au compte R002 : 988 010,23 €

B/ FISCALITE 2025 et BUDGETS PRIMITIFS 2025

BUDGET VILLE

Mme Valérie DEPIERRE indique que le contenu du budget traduit les grands choix politiques de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.

Ces choix ont été définis lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

Ces choix sont :

- Le maintien du taux de fiscalité
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La poursuite des travaux d'investissement
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement
- Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Valentin CHUARD indique que pour 2025, il est présenté un budget de fonctionnement de 5 829 643 € réparti ainsi par chapitres de dépenses :

- Charges à caractère général pour 1 334 300 €. Ce montant prend en compte une estimation de l'augmentation des fluides (il est difficile de prévoir les consommations aujourd'hui mais nous savons déjà que le gaz va augmenter de 36 %). Il a été demandé aux services de faire remonter les besoins et chacun a pris en

compte la nécessité de rechercher des économies. Concernant le montant indiqué, ce sont des prévisions, avec une marge de sécurité pour rester prudent.

- Charges de personnel pour 1 851 000 €. Il est difficile d'anticiper les arrêts maladies mais nous savons déjà que les charges de personnel vont augmenter du fait des hausses de 3 points de la CNRACL par an jusqu'en 2028. Le décret prévoit une hausse du taux de 3 points chaque année pendant 4 ans pour atteindre + 12 % en 2028. Il va également y avoir les évolutions naturelles de carrière des agents. Il n'y a pas de création de poste de prévue mais un remplacement des personnes malades, en détachement, qui partent en retraite...
- Charges financières pour 35 914 €. Ce montant est connu car il correspond aux intérêts d'emprunts.
- Autres dépenses de gestion courante pour 948 347 €. Cela inclut les subventions aux associations, les participations aux SIVOS, au déficit du budget piscine ...
- Charges diverses et amortissement pour 482 510 €.
- La prévision d'un virement vers la section d'investissement de 1 177 572 €.

Dans ce cadre, les charges de personnel représenteraient 44 % du budget de fonctionnement, les charges à caractère général 32 %, les autres charges de gestion courantes 22%, les dotations aux provisions 1% et les charges financières 1 %.

Un zoom sur certaines opérations nouvelles qui ont des incidences sur le fonctionnement est présenté :

- Augmentation de la participation communale au budget SIVOS pour les années à venir dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école et la construction d'une passerelle, les travaux de réseau secondaire pour le chauffage sur les 3 sites de l'école, mais également une revalorisation de la participation à l'école St Just.
- La participation de la commune à la communauté de communes au développement du très haut débit, sur 3 exercices, à hauteur de 42 300 € / an

Les recettes :

Elles se décomposent ainsi :

- Produits et services pour 94 200 € soit
- Impôts et taxes / fiscalité pour 3 059 269 €, sans augmentation des taux d'imposition par la commune,
- Dotations et participations pour 1 029 858 €
- Atténuation de charges pour 28 000 €
- Autres produits divers pour 663 985 €. Dans ce montant figure une participation de 400 000 € du budget bois pour financer le rond-point comme cela a toujours été prévu.
- Excédent de fonctionnement reporté : 954 331 €

Les recettes de fonctionnement sont toujours prudentes et estimées sur la base des préconisations du cabinet SIMCO ou du comptable public.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement proposé s'élève à 4 968 256 €

Les dépenses :

Elles se décomposent ainsi :

- Déficit d'investissement reporté : 165 545 €
- Remboursement de l'emprunt : 496 454 €

- Immobilisations hors opération : 1 002 079 € dont les 400 000 € pour le rond-point, 81 000 € pour les aides à l'habitat.
- Immobilisation opération : 2 414 114 €. Sont ainsi prévus : La voirie communale pour 804 463 €, la zone de sport loisirs pour 615 925 €, les bâtiments communaux pour 428 929 €, l'aménagement et espaces urbains pour 152 696 €, la réhabilitation du clocher pour 178 000 €, le reste à réaliser concernant la rénovation du musée Sarret pour 137 000 €, les restes à réaliser pour la réhabilitation des complexes sportifs pour 82 101 €, 15 000 € de travaux au cimetière. Un zoom sur les travaux pressentis est ensuite réalisé.
- Subvention d'équipement versé : 0 €
- Opération d'ordre : 890 064 €

Les recettes :

Elles se décomposent ainsi :

- Dotations : 1 827 782 €
- Cession des immobilisations : 11 500 €
- Recettes diverses : 1 258 497 €
- Subventions : 692 905 €
- Emprunt : 0 € car il n'est pas prévu d'en faire cette année.
- Et un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 177 572 €

En informations importantes, il est utile de souligner la perception de 897 358 € de FCTVA correspondant notamment aux travaux de la gendarmerie.

N'étant pas notifiées elles n'ont pas été intégrées dans le budget mais nous savons déjà qu'il devrait y en avoir de la DRAC pour le clocher, peut-être de la DETR sur les Tiercelines, de la Région sur la Zone Sport Loisirs...

Mme Martine PINGAT demande si la subvention DRAC porterait sur le clocher ou aussi sur le carillon ?

Mme Catherine BUGADA répond que normalement la DRAC devrait intervenir sur les deux selon les dernières informations en notre possession. Sur le carillon il y aura la Fondation du Patrimoine que la commune va aussi aller chercher sur le clocher.

BUDGET ASSAINISEMENT

Le budget assainissement est construit avec un budget de fonctionnement de 763 568 dont un report de 213 291 € de l'excédent de fonctionnement de 2024 € en recettes, avec une projection de virement de la section de fonctionnement de 402 849 € vers la section d'investissement.

Le budget d'investissement prévisionnel s'élève à 881 245 € sans emprunt nouveau.

Les principaux travaux prévus sont l'assainissement de la rue de la Tour Gloriette et les travaux de la Rue de Bellefeuille.

Mme Jeanne BOUDRY indique que concernant les travaux de la rue de la Tour Gloriette, de bonnes solutions ont été trouvées, après de nombreuses réflexions et recherches techniques, et au final, ce qui est retenu, devrait faire baisser les coûts initialement

calculés pour les riverains. Il reste aujourd'hui une propriétaire pour qui il reste un coût significatif et un choix difficile à faire.

BUDGET BOIS

Le budget bois est construit avec un budget de fonctionnement de 908 884 €, avec une projection de virement de la section de fonctionnement de 132 054 € vers la section d'investissement, et 1 419 710 € en recettes, dont un report de 988 010 € de l'excédent de fonctionnement de 2024 €.

Le budget d'investissement prévisionnel s'élève à 314 534 €.

Les principaux travaux prévus sont les travaux sylvicoles suivant le programme présenté par l'ONF, l'entretien des arbres du plateau de l'Ermitage, l'enrobé de la route forestière de Bretigny.

Un versement de 400 000 € vers le budget de fonctionnement est prévu pour financer le rond-point.

Mme Jeanne BOUDRY informe qu'il y a eu la semaine dernière une vente record à 160 € / m³.

Mme Alice LAMY demande, concernant les arbres du plateau de l'Ermitage, si cela va jusqu'à la rue de Pupillin ?

Mme Jeanne BOUDRY répond que non, seulement sur le plateau, en lien avec l'état sanitaire des arbres. Une première partie, liée au belvédère est déjà faite. Là il s'agit de faire l'autre côté, vers les bancs.

BUDGET CAMPING

Le budget camping est construit avec un budget de fonctionnement de 15 316 €, et celui d'investissement s'élève à 22 168 €, sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET PISCINE

Le budget piscine est construit avec un budget de fonctionnement de 319 372 € et un budget d'investissement de 539 990 €, avec un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 31 999 €.

Les principaux investissements prévus en 2025 hors opération de rénovation sont liés à la poursuite des investissements en vue de renforcer l'attractivité et la sécurité : rénovation des vestiaires (faux plafonds et luminaires), acquisitions de structures ludiques sur bassin (attractivité / familles), la rénovation de l'accueil (bureau, stores), la mise aux normes des douches et vestiaires PMR, un portail pour l'accès au solarium, l'acquisition de matériel divers pour la sécurité (chaise haute, matériel pour les maîtres-nageurs, mobilier).

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Le budget chaufferie bois affiche un budget de fonctionnement de 186 924 € et un budget d'investissement de 4 853 198 €.

Les recettes d'investissement font apparaître en recette un emprunt de 3 054 775 € et 0 € de subventions mais on sait déjà que d'importantes subventions vont être notifiées à

la commune en mai ou juin : Certificat d'Economie d'énergie Coup de pouce, ADEME / Fond Chaleur, et FEDER (Europe).

En l'absence de questions, le Conseil Municipal procède aux votes de la fiscalité et de tous les budgets primitifs :

16. Fiscalité locale : Vote des taux 2025

M. Valentin CHUARD expose l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de

- **MAINTENIR** pour 2025 les taux d'imposition directe communale comme suit :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	48.33 %	48.33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31.63 %	31.63 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	12.46%	12.46%

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document utile.

17. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Ville » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la Ville lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 829 643 €	5 829 643 €
INVESTISSEMENT	4 968 256 €	4 968 256 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

18. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Assainissement » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 « Assainissement » lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	763 568 €	763 568 €
INVESTISSEMENT	881 245 €	881 245 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

19. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Bois » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 « Bois » lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 419 711,00 €	1 419 711,00 €
INVESTISSEMENT	314 534,19 €	314 534,19 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

20. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Camping » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 « Camping » lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	15 316,18 €	15 316,18 €
INVESTISSEMENT	22 168,47 €	22 168,47 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

21. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Piscine » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : Mme MPINGAT CHANEY et M. BRUNIAUX),

- **DONNE** acte de la présentation faite,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 « Piscine » lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	319 372 €	319 372 €
INVESTISSEMENT	539 999 €	539 999 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

22. Approbation du budget primitif 2025 du budget « Chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur » -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 contre : Mme MPINGAT CHANEY, M. MARTI et M. BRUNIAUX, et 1 abstention : M. MOLIN)

- **DONNE** acte de la présentation faite,
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 « Chaufferies bois et réseaux de chaleur » lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	186 924,95 €	186 924,95 €
INVESTISSEMENT	4 853 198,00 €	4 853 198,00 €

- **AUTORISER** Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 %

23. Versement par le budget principal de la Ville au budget annexe Chaufferie d'une subvention d'équilibre

Vu la délibération du conseil municipal du 04 mars 2024 décidant de la création d'un SPIC avec budget annexe soumis à TVA « Réseaux de chaleur bois »

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant les budgets primitifs 2025 pour le budget de la ville et le budget annexe « Réseaux de chaleur bois »

Considérant la nécessité pour le budget annexe de recourir à l'emprunt pour financer le coût des travaux de construction des réseaux de chaleur et des chaufferies, déduction faite des subventions obtenues et notifiées pour ce projet,

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2025 seront insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 contre : Mme MPINGAT CHANEY, M. MARTI et M. BRUNIAUX, et 1 abstention : M. MOLIN), décide de

- **VERSER**, pour le démarrage du budget annexe, une subvention d'équilibre pour l'exercice 2025,
- **DIRE** que cette somme fera l'objet d'un remboursement au budget principal au plus tard en 2026 après la mise en service des équipements et dès que l'autonomie financière du budget annexe sera établie,

La dépense sera imputée au budget principal au compte 65736212 – subvention de fonctionnement versée aux SPIC et la recette sera imputée au budget annexe au compte 748 – subventions d'exploitation

24. Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention annuelle de 16 000 € au CCAS d'Arbois,
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Ville sur le compte 65 748.

C/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Catherine BUGADA, avant de présenter les propositions d'attribution de subventions aux associations, souhaite resituer le contexte des subventions.

Elle rappelle qu'une subvention se demande, elle n'est pas automatique d'une année à l'autre, et pour cela les associations doivent remplir un formulaire et joindre des pièces.

Tout d'abord, il y a une volonté de maintenir les subventions entre 2024 et 2025 pour le fonctionnement (hors sport) et les événements récurrents, sauf si la demande est réduite de la part de l'association comme cela est par exemple le cas pour Les Mobiculteurs.

Et il y a des subventions complémentaires pour les événementiels comme par exemple le marché de potiers ou l'opération des Jardiniers du Val de Cuisance.

1. Concernant les subventions hors sport, c'est le comité consultatif « Association culture sport attractivité commerce » qui donne un avis sur les montants proposés au conseil municipal. Il s'est réuni le 12 mars 2025.
2. Concernant le sport, cela se fait à travers des critères objectifs et qualitatifs qui ont été définis avec les clubs et qui aboutissent à des calculs objectifs, calculés « automatiquement » selon ces critères. Dans ce cadre, elle rappelle ces critères et les modalités de calcul :

Sur une enveloppe globale de 100 %, 4 % est dédié au sport de loisirs et 96 % pour le sport de compétition.

Pour les 4 %, la répartition se fait proportionnellement au nombre d'adhérents. / licenciés, avec des pourcentages attribués par classe d'âge.

Pour les 96 %, il y a 4 critères :

- o Le critère 1 représente 50 % de l'enveloppe et concerne le nombre de licenciés, avec une répartition par classe d'âge. Cette somme est répartie par club proportionnellement au nombre de licenciés.
- o Le critère 2 représente 30 % et concerne l'aide à la discipline sportive (achat de matériel, déplacements, frais d'arbitrage et d'affiliation)
- o Le critère 3 représente 15 % de l'enveloppe et concerne l'encadrement. Les clubs donnent le nombre d'encadrants et le nombre d'heures hebdomadaires et ensuite il y a un prorata par rapport au nombre de licenciés.
- o Le critère 4 représente 5 % de l'enveloppe et concerne un bonus pour les écoles labélisées (pour les moins de 13 ans)

Ainsi, pour les 96 %, un tableur Excel permet de calculer automatiquement la répartition des subventions selon ces critères.

Concernant le montant de l'enveloppe dédiée au sport en 2025, elle indique qu'entre 2024 et 2025 elle augmente de 18,77 %, proportionnellement à l'augmentation du nombre de licenciés constatée entre 2024 et 2025.

Cette enveloppe intègre également de nouveaux clubs : judo et boxe, désormais soutenus. Et la commune rappelle le renforcement du soutien municipal aux pratiques sportives.

En effet, le sport est un pilier fondamental de la politique municipale. **Arbois compte aujourd'hui 16 clubs sportifs subventionnés, regroupant plus de 1 840 licenciés**

En 2025, l'enveloppe dédiée aux subventions sportives représente 50 000 € :

- 26 000 € pour le critère 1 nombre de licenciés.
- 14 400 € pour le critère 2 Aide à la discipline sportive
- 7 200 € pour le critère 3 Encadrement
- 2 400 € pour le critère 4 Bonus écoles labellisées.

Et la somme supplémentaire (3 500 €), correspondant à la hausse de 18.77 % de licenciés, est répartie selon le nombre d'étoiles (1 à 3) obtenues sur chacun des 2 critères suivants : Bonus inclusion et bonus Développement durable. En tout il y a 37 étoiles attribuées.

Soit une enveloppe globale de 53 500 € à laquelle s'ajoutent les subventions pour des événements sportifs.

M. François MARTI remarque une erreur concernant les étoiles attribuées dans le fichier annexe envoyé avec l'invitation, notamment concernant l'association Triangle d'or et hand.

Après vérification, Mme Catherine BUGADA confirme qu'il y a eu une erreur dans le fichier envoyé sur le nombre d'étoiles mais dans le tableau Excel qui a servi au calcul il n'y avait pas d'erreur.

Mme Catherine BUGADA tient à souligner que le soutien à la vie associative ne se limite pas à l'attribution des subventions.

Cela passe également par !

- L'entretien et l'amélioration des infrastructures municipales (petits travaux réalisés comme par exemple éclairage LED du boulodrome, l'étanchéité des tribunes du stade, les peintures des vestiaires et huisseries, la rénovation de terrains comme par exemple à la pétanque.....),
- Le soutien via du prêt de matériel (vitabris, bancs, scène...), montage de chapiteaux, assistance logistique et en matière de communication comprenant chaque fois du temps d'agent municipaux...

Aujourd'hui cette politique sportive porte ses fruits et a été récompensée par l'obtention de **deux labels : "Commune Sportive du Jura" en 2023 et le label national "Ville Active et Sportive" en 2024 avec deux lauriers.**

Pour rappel, mener une politique sportive c'est travailler aussi sur la santé, la citoyenneté et la solidarité, l'éducation...

A la suite de cet exposé, les conseillers prennent part au vote pour attribuer les subventions sur la base des montants proposés.

25. Attribution de subvention 2025 au 13

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 12 mars 2025 pour les associations (hors sport),

Après que Philippe ROBERGET a indiqué ne pas prendre part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER pour 2025 une subvention de 8 500 € au 13 répartie ainsi :

	SUBVENTIONS PROPOSEES
LE 13 (service : Le 13)	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748	6 500,00 €
Subvention de fonctionnement	6 500,00 €
Subventions Evènementielles - Cpt 65748	2 000,00 €
Fresque murale mur cour 13 Grande rue	500,00 €
Samedi vert	1 500,00 €
TOTAUX	8 500,00 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Ville

26. Attribution de subvention 2025 au Comité des fêtes

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 12 mars 2025 pour les associations (hors sport),

Après que Christian TAUBATY et Evelyne CALONNE, tous deux membres de l'association, ont indiqué ne pas prendre part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE D'ATTRIBUER pour 2025 une subvention de 3 700 € au Comité des fêtes :

	SUBVENTION ACCORDÉE
COMITE DES FETES (Service : FET 023)	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748	3 700,00 €
Comité des Fêtes - Fonctionnement	3 700,00 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Ville

27. Attribution de subvention 2025 au Comité de Jumelage

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 12 mars 2025 pour les associations (hors sport),

Après que Cathy HALLE, et Philippe BRUNIAUX (qui a donné pouvoir à Martine PINGAT-CHANEY), tous deux membres de l'association, ont indiqué ne pas prendre part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER pour 2025 au comité de jumelage une subvention de 3 000 € au comité de jumelage

ASSOCIATIONS Culturelles	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748	3 000,00 €
Comité de jumelage Arbois Vignes et Villages Fonctionnement	3 000,00€

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Ville

28. Attribution des subventions 2025 aux autres associations

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 12 mars 2025 pour les associations (hors sport),

Au regard des critères d'attribution des subventions pour les associations sportives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'ATTRIBUER pour 2025 les subventions suivantes :

	SUBVENTIONS PROPOSEES
POMPIERS (Service : POM12)	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748	4 000,00 €
Subvention de fonctionnement Amicale des Sapeurs-Pompiers	4 000,00 €
Subventions Evènementielles - Cpt 65748	1 0000,00 €
Aménagement caserne	1 000,00 €
TOTAUX	5 000,00 €

	SUBVENTIONS PROPOSEES
ASSOCIATIONS Diverses	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748 (Service : Ass)	2343,80€
Les Amis de Faramand	500,00€
Les Mobiculteurs et Mobicultrices	900,00€
Souvenir Français	943,80€

Subventions Evènementielles - Cpt 65748 (Service : Ass)	700,00€
Jardiniers Val de Cuisance Bardage local pompe solaire	400,00€
Jardiniers Val de Cuisance Fête de la courge	300,00€
TOTAUX	3043,80€

SUBVENTIONS CULTURELLES	SUBVENTIONS PROPOSEES
ASSOCIATIONS Culturelles (Service CUL)	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748 (Service CUL)	5 900,00 €
Orgue et Musique - Fonctionnement	500,00€
Batterie-Fanfare Le Pélican - Fonctionnement	1300,00€
Le Chœur Opus 39 - Fonctionnement	500,00€
Association Atout Livre - Fonctionnement	500,00€
Tous en scène - Fonctionnement	200,00€
Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques - Fonctionnement	900,00€
La Crue - Fonctionnement	2 000,00€
Subventions Evènementielles - Cpt 65748 (Service : CUL)	34350,00€
Le Choeur OPUS 39 – concert « Baroques allemands »	2 000,00€
Festival Cœur du Jura – Association Pianos en Arbois	500,00€
Concert Journées Européennes du Patrimoine – Association Pianos en Arbois	400,00€
Orgue et Musique – 24 ^{ème} Festival International d'Orgue	4 000,00€
Festival La Crue 2025	5 000,00€
Lire au cœur du Jura (festival Dé-lire en Revermont 2025)	500,00€
Artisans d'Art en Franche-Comté – Marché de potiers	2500,00€
Association Européennes Festival de Caves saison 2025 (Les Souterraines)	800,00€
La Pépinière alimentaire (édition guide de producteurs locaux) et équipement matériels	700,00€
Association Femmes de la fontaine (fête estivale et Marché de Noël 2025)	2500,00€
Tous en Scène 39 (représentation théâtrales 2025)	700,00€
Oreille en Fête (festival chansons d'Automne 2025)	2 000,00€
Batterie-Fanfare Le Pélican – stage de perfectionnement et concert public	250,00€

Toque de tango Festival de tango 2025	2 500,00€
Association Mi-scène	10 000,00€
TOTAUX	40 250,00€

SUBVENTIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS PROPOSEES
SPORTS – (Service SPO)	AN 2025
Subventions Annuelles - Cpt 65748	53500,00€
Association Sportive du Collège Pasteur	542,00 €
Jura Cyclisme Pays du Revermont	4267,00€
Le Pélican Gymnastique	3417,00 €
Handball Arbois Poligny	5310,00 €
Cercle d'Escrime d'Arbois et du Triangle d'Or	1737,00 €
Union Sportive Arboisienne Rugby	14036,00 €
Arbois Badminton Club	1808,00 €
Triangle d'Or Jura Foot	10999,00 €
Tennis Club Arboisien	5175,00 €
Les Chevaliers du Pélican (Tir à l'Arc)	1132,00 €
Olymp' Sport Loisirs	1382,00 €
Entente Jura Centre Athlétisme	1156,00 €
Les Arboisiennes	59,00 €
RESTOR (Retraite Sportive du Triangle d'Or)	453,00 €
Judo Club Champagnolais Arbois Monnet-La-Ville	1506,00€
L'Esquive Savate Boxe Française	522,00€

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la Ville

Rappel des règles de paiement pour les subventions octroyées pour l'organisation d'une manifestation sur la commune :

- 1/ Le versement de l'aide municipale interviendra après que les 2 conditions suivantes soient réunies :
- **Condition 1 : La réalisation de la manifestation** : les dates de début et de fin de l'événement doivent être indiqués précisément dans la demande de subvention / formulaire de demande de manifestation sur la commune.
 - **Condition 2 : L'envoi du bilan technique et financier** dans un délai de 6 mois maximum après la fin de la manifestation.

- 2/ Un acompte peut être versé sur demande avant la date de la manifestation. Cependant, si la manifestation doit être annulée, l'acompte devra être remboursé dans un délai d'un mois à compter de la date de programmation initiale.

Mme Catherine BUGADA indique que parmi les subventions aux associations, il y a encore l'Ecole du Chat et des événementiels tels que la rando gourmande ou le critérium qui ne sont pas attribués.

29. Tarif Salle des fêtes

Mme Valérie DEPIERRE explique qu'après un peu plus d'un an de mise en place des nouveaux tarifs de la salle des fêtes, il est constaté des manques de précisions sur le contenu de la prestation et du bien loué, les cas de gratuité, et surtout l'absence de tarifs WE ou sur plusieurs jours pour les associations arboisiennes (ce qui revient à multiplier le prix d'une journée par le nombre de jours loués alors que pour toutes les autres catégories, il y a un tarif dégressif au-delà d'un jour...).

Des évolutions tarifaires sont donc proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de

- **FIXER** comme suit les tarifs de la salle des fêtes – Espace Pasteur à compter du 1^{er} mai 2025 pour toute réservation effectuée après l'exécution de cette délibération.
- **DIRE** que la salle est gratuite 1 fois par an pour les associations arboisiennes pour leur Assemblée générale s'il y a plus de 50 personnes
- **DIRE** que la salle est gratuite pour les associations caritatives arboisiennes
- **DIRE** que la salle des fêtes est gratuite pour les collectivités et leurs syndicats (Commune, communauté de communes, département, Région, Etat, SIVOS, SIDEC, Syndicat des eaux...) ou occupation dans le cadre d'une manifestation coorganisée avec la commune.
- **DIRE qu'une pénalité de 500 € sera appliquée chaque fois que :**
 - La salle sera rendue non / mal nettoyée
 - La vaisselle rendue non propre
 - La cuisine rendue non / mal nettoyéeCes pénalités sont cumulatives
- **DIRE** qu'une pénalité de 100 € sera appliquée lorsque les clefs fournies pour la location de la salle ne sont pas rendues dans un délai de 3 jours après utilisation.
- **DIRE** que lors de la réservation, des arrhes correspondant au tiers du montant de la réservation seront à verser.

30. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. Gille POULET expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques, pour une durée de 12 mois à temps complet,

Cet agent sera chargé d'effectuer les tâches suivantes : travaux et entretien divers dans les bâtiments communaux (électricité, plomberie, peinture, menuiserie ...), petits travaux

de maçonnerie en voirie, pose de panneaux de signalisation et mobilier urbain, montage de chapiteaux et nettoyage urbain.

Il est proposé que cet agent soit recruté à temps complet à compter du 15 avril 2025 pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2025.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien à temps complet.

- **DE DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025 de la Commune.

31. Recrutement de personnel non permanent contractuel pour emplois saisonniers

M. Gilles POULET indique qu'il est indispensable de recruter temporairement du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité notamment à la piscine municipale, dans les musées municipaux, au service espaces verts.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à créer les emplois non permanents contractuels saisonniers suivants pour l'année 2025 comme indiqué ci-après,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 des budgets ville et piscine 2025 de la commune.

Poste – Emploi	Nb de poste	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Rémunération indiciaire de base – Brut /majoré
PISCINE MUNICIPALE				
Maître-Nageur Sauveteur <i>Juillet – août - sept</i>	1	Educateur des APS	35 h	10 ^{ème} échelon - Cat B IB 513 – IM 446
<i>Juin – juillet - août</i>	2			
<i>Août</i>	1			
Surveillant.e baignade (BNSSA) <i>Mai – juin</i>	1	Opérateur des APS qualifié	35 h	9 ^{ème} échelon - Cat C IB 446 – IM 397
<i>Mai – juin - juillet- août - sept</i>	1			

Caissier ou Caissière <i>Mai – juin - septembre</i>	2	Adjoint administratif	23h	3 ^{ème} échelon - Cat C Echelle C1 IB 370 – IM 368
<i>Juillet – août -septembre</i>	3			
Agent d’entretien (nettoyage des locaux) <i>Mai à septembre</i>	1	Adjoint technique	23 h	1 ^{er} échelon - Cat C Echelle C1 IB 367 – IM 366
<i>Juillet-aout</i>	2			
MUSEES				
<u>Musée de la Vigne et du Vin</u> Agent accueil – visites	1	Adjoint du patrimoine	Juillet : 28 h Aout : 28 h	1 ^{er} échelon – Cat C Echelle C1 IB 367 – IM 366
<u>Musée Sarret de Grozon</u> Agent accueil -visites	2	Adjoint du patrimoine	Juillet : 24h Aout : 24 h	1 ^{er} échelon – Cat C Echelle C1 IB 367 – IM 366
	1		Sept : 22h	
	1		Sept : 22 h	
ESPACES VERTS				
<u>Espaces verts</u> Agent d’entretien <i>Du 15 mai au 15 septembre</i>	1	Adjoint technique	35 h	1 ^{er} échelon – Cat C Echelle C1 IB 367 – IM 366

32. Motion de soutien à la région Bourgogne-Franche-Comté pour la renégociation du financement des lignes ferroviaires rurales

Madame la Maire expose que les négociations entre l'Etat et la Région, dans le cadre du prochain Contrat de Plan, vont débuter prochainement et traiteront des enveloppes nécessaires à l'entretien des lignes ferroviaires.

Le Conseil Régional nous a alerté par courrier sur l'urgence à entretenir certaines lignes et le coût de cet entretien qui revient normalement à la SNCF et l'Etat.

La Région craint que les sommes affichées par l'Etat soient insuffisantes. La Région invite donc les communes à lui apporter son soutien.

Dans ce cadre il est proposé de voter une motion. Une proposition de rédaction est formulée dans le rapport de synthèse.

M. François MARTI dit qu'il aimerait que la Région soit aussi présente auprès de l'association Mouchard TGV. La demande de l'association depuis des années est le maintien des sillons de TGV Lyria actuels et d'adapter les liaisons sur Dole pour prendre les TGV qui partiront de Besançon.

Les membres du conseil acceptent d'ajouter une remarque dans ce sens dans la motion.

Ainsi, le conseil municipal prend la motion suivante :

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses de France, représentant 10% du réseau ferré national ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté a été en tête des dépenses en euros par habitant affectées au fonctionnement des politiques de mobilité en 2023, avec 180 euros par habitant ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à des difficultés financières pour assumer les investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des secteurs ruraux, qui représentent 25% du réseau régional ;

Considérant que le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032 ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté ne peut assumer seule un tel niveau d'investissement, étant donné que le réseau ferroviaire est propriété de l'État ;

Considérant que de nombreuses lignes rurales n'ont pas connu d'investissements de régénération depuis 70 ans, les rendant extrêmement fragiles vis-à-vis des aléas climatiques ;

Considérant qu'un déraillement a eu lieu l'été dernier sur le réseau régional, soulignant la nécessité urgente d'investissements ;

Considérant que le contrat de plan État-Région, qui court jusqu'en 2027, n'a pas prévu les investissements nécessaires ;

Considérant que le report vers le train représente un levier fondamental de désenclavement des territoires, de rapprochement des habitants des centres métropolitains, et de lutte contre les effets du réchauffement climatique ;

Considérant que les élus régionaux ont adopté à l'unanimité, lors de l'assemblée plénière du 21 février, un rapport visant à entamer une renégociation avec l'État dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire » ;

Considérant que les clefs de financement de ce protocole, signé alors que les estimations en termes de besoins d'investissement étaient loin d'atteindre ces niveaux, ne sont aujourd'hui pas plus applicables qu'acceptables ;

Considérant que l'Association Mouchard TGV se mobilise pour le maintien des sillons de TGV Lyria actuels et l'optimisation des cadencements pour joindre les gares de Dole et Dijon afin d'ouvrir les possibilités pour rejoindre Paris,

Considérant que la commune d'Arbois compte une gare qui est un élément important de l'attractivité de la ville en matière touristique et économique et indispensable pour l'emploi et tout autre besoin de mobilité,

Le Conseil Municipal d'Arbois,

- **Insiste sur l'importance du maintien de lignes ferroviaires** de qualité permettant la desserte en TER, reliant Arbois, comme bon nombre d'autres bourgs ruraux, aux agglomérations pour en assurer l'attractivité, le maintien de l'emploi et du développement économique et touristique, et encourager les habitants à recourir à une mobilité moins émettrice de CO2 pour l'ensemble de leurs déplacements,

- **Exprime son soutien** à la région Bourgogne-Franche-Comté dans sa démarche de renégociation avec l'État pour obtenir un financement pérenne des lignes ferroviaires rurales ;
- **Appelle l'État** à prendre ses responsabilités en tant que propriétaire du réseau ferroviaire et à investir de manière significative dans l'entretien et la régénération des lignes rurales ;
- **Demande** que des mesures urgentes soient prises pour éviter la dégradation continue des petites lignes ferroviaires et garantir la sécurité des circulations.
- **Demande** à la Région d'être présente auprès de l'association Mouchard-TGV.

33. Questions diverses

Mme la Maire rappelle les réunions à venir :

- Réunion pour présenter le projet des Compagnons du Tour de France à la maison Chevière aux conseillers municipaux le mercredi 9/04 à 20h en salle du Conseil Municipal.
- Réunion hospitalité / accueil des nouveaux habitants le 12/04 à 16h30 en mairie d'Arbois.
- L'inauguration de la piscine le mercredi 21 mai.

Elle rappelle également les dates des prochaines conseils municipaux :

- 19/05 (au lieu du 15/05) à 20h : Attention, changement de date pour tenir compte des remarques de la dernière fois
- Le conseil de juin pourrait être annulé ou reporté à fin juin ou début juillet selon les sujets à traiter
- 15/09 (au lieu du 18/09) à 20h

Mme Catherine BUGADA informe que le dossier du Biou a été remis la semaine dernière auprès du Ministère. Un communiqué de presse en informe. A partir de maintenant, le territoire ne doit plus communiquer sur ce dossier. L'UNESCO statuera en décembre 2026. On pourra assister à la délibération par visio mais il paraît que ça ne dure que 3 minutes.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame La Maire clôt la séance à 22h34.

La Maire

La Secrétaire

Valérie DEPIERRE

Cathy HALLE